

Edito

Ainsi se termine l'été 2026. Pour Sanctus Maixentus, ce fut notamment une joie d'avoir pu proposer une visite théâtralisée en partenariat avec l'association Envie d'Enfer. Le succès a été au rendez-vous avec près de 120 personnes venues ce soir-là sur les traces du crime dans la ville du XVIII^e siècle. Qu'elles en soient remerciées. Les Journées du patrimoine qui se déroulent en septembre nous verront investir l'hôtel Balizy pour en raconter l'histoire et l'architecture. Notre présentation sera pleinement axée sur les thèmes 2026 : "Patrimoine de la photographie" et "Patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer". Une exposition de représentations anciennes de ce bâtiment emblématique de Saint-Maixent vous sera proposée et nous vous expliquerons son histoire méconnue. C'est un édifice qui a connu plusieurs vies !

Benoit et Christelle Sancé



Le crime à Saint-Maixent au XVIII^e siècle (photo Aude Baranger)

SOMMAIRE

- Sanctus Maixentus aux journées du patrimoine : visite de l'hôtel Balizy
Se distinguer ou vouloir montrer sa réussite sous l'Ancien Régime à Saint-Maixent, BENOIT SANCE
Les logements au quartier Coiffé, CHRISTELLE NORDEY-SANCE
Photographies de Saint-Maixentais (années 1930), CHRISTELLE NORDEY-SANCE
Il y a 100 ans dans la presse, CHRISTELLE NORDEY-SANCE
Enigme
Les conférences de Sanctus Maixentus
Travaux au local de l'association
Idées de sorties : *L'enfance d'autrefois (1860-1940)* (Musée de Souvigné)
Rencontres généalogiques 2026 (Cercle généalogique des Deux-Sèvres)
Balade surprise (Maison du Protestantisme Poitevin)
8^e journée de l'Histoire en Deux-Sèvres (Fédération des Sociétés Savantes & culturelles des Deux-Sèvres)



Journées européennes du Patrimoine
2026



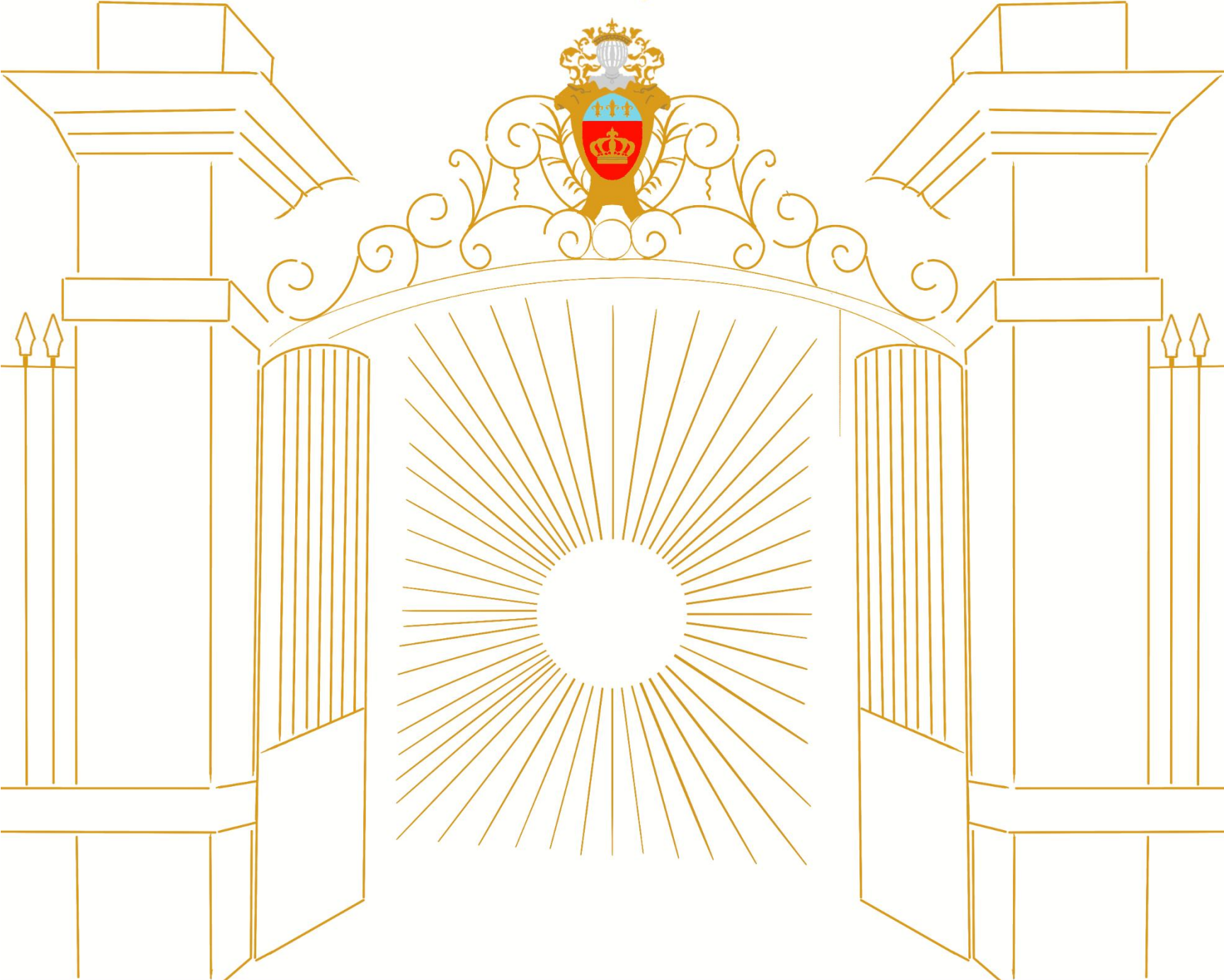
Programme organisé par la commune de Saint-Maixent-l'Ecole :

- Exposition de peintures et photographies* (cloître de l'abbaye, samedi et dimanche de 10 h à 18 h)
Visite commentée du logis Balizy (samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h)
Visite guidée à travers la ville (samedi de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h) ; sur réservation
Visite libre de la crypte de l'ancienne église Saint-Léger (dimanche de 10 h à 18 h)
A la rencontre des ancêtres romains des sous-officiers (musée de l'Ensoa samedi et dimanche de 10 h à 17 h 30)
Escape game (abbaye, le samedi 19) ; sur réservation
Exposition "la photographie à la manière de" (salle capitulaire, le samedi et le dimanche de 10 h à 18 h)
Visite libre de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce (dimanche de 10 à 12 h et de 14 h à 18 h)
Visite libre du cimetière ancien (samedi et dimanche de 10 h à 18 h)

Sanctus Maixentus aux journées du patrimoine le samedi 19 septembre

Affiche dessinée par Louis-Alexis Sancé

Journées du patrimoine



Visite de l'hôtel Balizy

Le 19 septembre 2026, hôtel Balizy

Visite costumée gratuite en continu de :

- 10h00 à 13h00
- 14h00 à 17h00

Balizy, logis de la Renaissance, renaissance d'un logis



Sanctus Maixentus
Histoire et patrimoine

da

Se distinguer ou vouloir montrer sa réussite sous l’Ancien Régime
à Saint-Maixent

« PARAÎTRE CE QUE L’ON EST, C’EST UN CRIME ; PARAÎTRE CE QUE L’ON N’EST POINT, C’EST UN SUCCÈS »
Delphine de Girardin (1804-1855)

Introduction

On croit parfois que la mode et le fait de se montrer, notamment par les réseaux sociaux, sont l’apanage de notre temps. C’est oublier les siècles passés car de tous temps, les hommes ont voulu se différencier.

Se distinguer, c’est s’élever au-dessus des autres, se faire remarquer et on peut se demander comment montrer ou afficher une réussite alors que la société des apparences qui caractérise l’Ancien Régime du XVI^e siècle au XVIII^e siècle est à son apogée.

Cette recherche de la distinction est visible dans les différents stades de la vie, de la naissance à la mort et nous allons constater que cette envie se cache jusque dans la banalité du quotidien et dans la quête du patrimoine.

1. ETRE

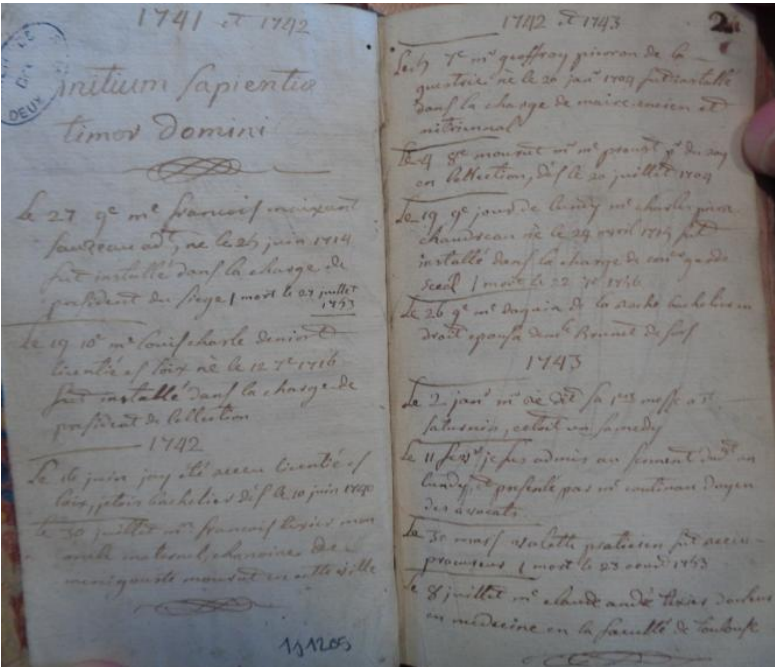
1.1 Naître

La recherche de la distinction débute très tôt, dès la naissance. En effet, chez les élites, même la naissance est un élément qui peut les différencier du peuple.

Dans les intérieurs bourgeois ou nobles, on sécurise la naissance puisque les accouchements sont des moments dangereux pour les enfants et les mères. Si dans les milieux populaires, on se contente de demander les services d’autres femmes, voire d’accoucheuses, cela ne saurait suffire pour les enfants des classes supérieures. On fait alors appel à un médecin ou un chirurgien pour que le praticien puisse accompagner l’évènement. A la fin du XVIII^e siècle, Charles Aymard, qui vit dans la rue Châlon, est ainsi chirurgien accoucheur et il propose des cours aux sages-femmes de la région, dont il fait la publicité dans le Journal *Les Affiches du Poitou*.

Il est de bon ton que le premier enfant naisse chez les grands-parents. C’est un moyen d’insister sur le lignage et le renouvellement des générations. La naissance peut regrouper une partie de la famille car c’est un moment fort dans l’arrivée de la famille, du lignage.

A la fin du XVIII^e siècle, on tient souvent un livre de raison où on consigne notamment la naissance de ses enfants.



Livre de raison de la famille Lévesque de Saint-Maixent

1.2 Etre baptisé

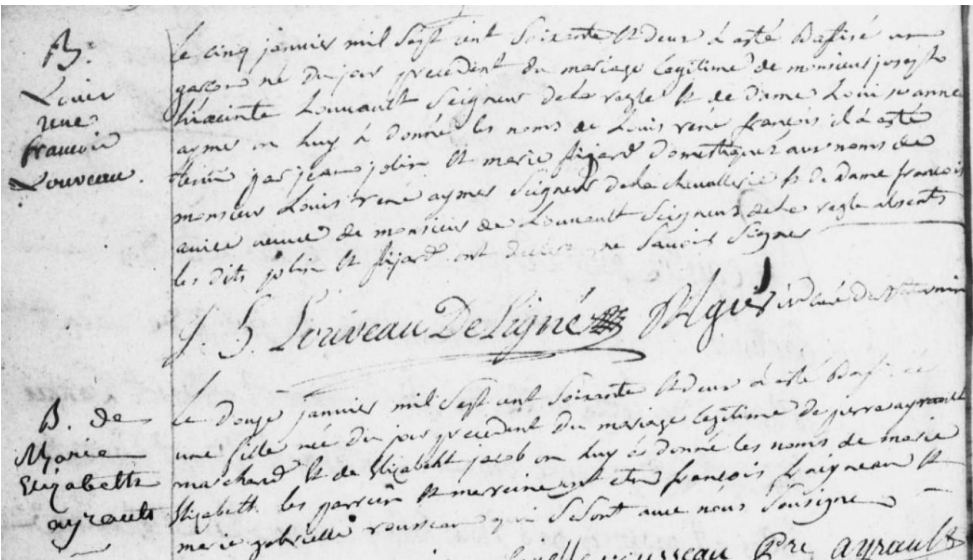
Un édit de 1698 impose de se faire baptiser dans un délai de 24 heures après la naissance. L’usage d’avoir deux parrains et deux marraines s’estompe progressivement. En ce domaine, des pratiques sont communes à tous les Français. Pour l’aîné, les parrains et marraines sont désignés parmi les grands-parents. Pour les enfants suivants, on choisit parmi la famille, les frères et sœurs et le réseau de connaissances. Mais les élites se distinguent par des habitudes plus spécifiques. On peut prendre l’exemple du couple formé par l’avocat Jean, Louis, François Lévesque et Louise Catherine Nosereau, fille de notaire. Ces deux époux ont 15 enfants.

Date	Sexe	Parrain	Marraine
30 avril 1749	garçon	Grand-père paternel	Grand-mère maternelle
23 avril 1750	filles	Grand-père maternel	Grand-mère paternelle
16 février 1752	garçon	Oncle maternel	Tante paternelle
1 ^{er} juillet 1753	garçon	Oncle paternel	Tante maternelle
20 janvier 1755	garçon	Oncle paternel par alliance	Grande tante maternelle
18 juillet 1756	garçon	Cousin issu de germain	Tante paternelle par alliance
17 décembre 1757	filles	Pierre Benjamin Aymon	Cousine germaine maternelle
4 mars 1760	garçon	Oncle paternel (prêtre)	Grand-mère maternelle
20 septembre 1761	filles	Cousin germain maternel	Cousine issue de germaine paternelle par alliance
6 avril 1763	filles	Samuel Guillaume Texier médecin	Cousine issue de germaine paternelle par alliance
26 septembre 1764	garçon	Cousin germain paternel	soeur
3 avril 1766	filles	frère	soeur
20 octobre 1767	garçon	Cousin germain paternel	soeur
3 décembre 1770	filles	frère	Cousine germaine paternelle
1 ^{er} janvier 1773	garçon	Cousin germain paternel	Soeur

Dans le tableau ci-dessus, le lecteur peut tout d’abord constater qu’on fait plus facilement appel à des oncles et tantes célibataires. Derrière cette pratique, se cache le souhait de développer des relations avunculaires et favoriser, d’éventuels héritages. On cherche également des parrainages gratifiant le statut social des parents, voire des personnes d’un niveau social supérieur.

Le lieu du baptême peut également être choisi pour marquer la différence. On n’est donc pas obligatoirement baptisé dans la paroisse urbaine car la cérémonie peut se dérouler à la campagne.

La date distingue aussi les plus riches qui ont tendance à ne pas respecter le délai des deux jours. Cela s’explique par le fait que pour les plus aisés, il faut aussi déplacer la parentèle qui se doit de signer le registre. Parfois, on a ainsi des parrains et des marraines par procuration car ils ne sont pas présents et les domestiques les remplacent pour la cérémonie.



1.3 Etudier... et se divertir

Pour les enfants du peuple, l’apprentissage de la lecture et de l’écriture, s’il existe, se déroule le plus souvent sous l’égide du curé. Des prêtres, des bourgeois et des nobles ont parfois fait des donations prévoyant l’éducation des plus pauvres par charité chrétienne mais aussi par volonté de laisser une trace après soi. Les jeunes enfants de l’élite saint-maixentaise font leurs premières études à Saint-Maixent. Cela se déroule au collège qui existe depuis le XVI^e siècle.

Au XVIII^e siècle, bon nombre de jeunes gens vont ensuite à Niort et Poitiers. Dans la première ville, ils fréquentent le collège des Oratoriens. Poitiers est davantage la ville des études universitaires. Cela n’empêche pas ces Saint-Maixentais de revenir comme Mathurin Regnault, « écolier étudiant en l’université de Poitiers » qui prend possession en 1595 de la chapelle Marie-Madeleine créée dans la chapelle de Châteautizon (Souvigné).

Régulièrement, ces élèves signalent leur statut social dans les registres paroissiaux. En effet, ils s’intitulent « étudiant ».

1.4 Trouver un état

Pour la plupart des Français, paysans, la question ne se pose pas. On embrasse le métier parental de la terre, autant par reproduction sociale que grâce aux petits héritages reçus. Pour le monde de l’artisanat, une diversité est perceptible en fonction des enfants car il est difficile pour les parents d’établir tous leurs enfants de la même façon.

De leur côté, les élites d’Ancien Régime sont fortement marquées par le système des offices. On exerce une fonction en achetant un office à l’Etat. On est alors propriétaire de sa charge revendable ou transmissible gratuitement à quelqu’un, le tout moyennant paiement de taxes à l’Etat. Ces offices rapportent un revenu très inégal et la plupart donnent surtout un statut social. Pour les familles bourgeoises, ls carrières judiciaires sont mieux considérées que les offices financiers. Dans ce domaine, la famille Chaudreau offre un exemple frappant. Pierre, qui meurt en 1624, est procureur. Il est le fondateur d’une lignée : Pierre Chaudreau (1618-693) procureur ; Pierre Chaudreau conseiller avocat (1650-1721) ; Pierre Charles Chaudreau (1715-1756) conseiller juge magistrat ; Charles Gabriel Chaudreau (1743-1806) juge magistrat et enfin Charles Samuel Chaudreau (1778-1859), contrôleur des droits à Niort et maire de Saint-Maixent.

On observe ainsi de véritables dynasties car la plupart des familles se transmettent les offices de père en fils avec le souhait d’une élévation sociale progressive. Isaac Texier (1629-1692), par exemple, est un chirurgien, fils de teinturier et petit-fils de notaire. Il épouse en secondes noces la veuve d’un chirurgien. Son fils, Guillaume (1658-1733), franchit un cap en devenant médecin du roi. Il se marie deux fois à une fille et petite-fille de médecin. C’est le fondateur d’une dynastie de médecins : Guillaume (1690-1740), les deux fils de ce dernier : Claude André (1720-1766) et Samuel Guillaume (1731-1793) et enfin, à la génération suivante, Georges Guillaume (1761-1827).

Dans les familles nobles, sans craindre de déchoir, le service des armées est privilégié. Pour les cadets, de nombreux parents optent pour des carrières religieuses.

1.5 Se marier

Le mariage sous l’Ancien Régime, quel que soit le statut social, est un compromis entre la fortune, le statut social, la parentèle et éventuellement les sentiments.

Plusieurs éléments caractérisent les unions des élites sous l’Ancien Régime et la famille de Villiers en est un exemple.

Le patriarche, François Théophile de Villiers de Boisbourdet (1732-1797) est officier. Il épouse en 1764 Marie Madeleine Dubreuil-Chambardel (fille de bourgeois) et en 1771 Catherine Aymée Girault de Crouzon (fille d’un avocat maire de Saint-Maixent). Quatre enfants naissent de ce couple :

- Alexandre (1766-1818) propriétaire qui épouse en 1802 Angélique Fraigneau (fille d’un petit bourgeois issu du monde des marchands)
- Pierre Théophile (1769-1849) propriétaire qui s’unit à Bénigne Baudry de Brachin
- Pierre Armand (1772-1848) qui se marie avec Marie Elisabeth Baudry d’Asson
- Lubin Edmé (1775-1827) dont la conjointe est à partir de 1798 Marie Suzanne Guilloton de Ponthezières (famille d’avocats de La Rochelle)

Même si la fortune compte, ce n’est pas obligatoirement le paramètre essentiel de ces mariages

On recherche souvent un mariage hypergamique, en évitant toute mésalliance. Le bourgeois essaye de s’allier à la noblesse, au XVIII^e siècle, on constate une fusion des élites qui rend poreuse la séparation traditionnelle entre noblesse et bourgeoisie. Pour les de Villiers, les deux demoiselles Baudry appartiennent en effet à la noblesse vendéenne. Bon nombre de nobles épousent une fille de bourgeois dont la dot permet d’enrichir le lignage. Inversement, des fils de bourgeois s’unissent à des jeunes nobles car il est grisant pour un bourgeois d’élever son clan dans le premier ordre. On opte aussi pour des alliances géographiques qui vont permettre d’asseoir une fortune foncière. C’est comme cela qu’il faut envisager l’alliance de Villiers-Fraigneau puisque l’épouse est issue d’une famille de marchands saint-maixentais. Il peut aussi avoir une dimension professionnelle. Lubin de Villiers, homme de loi, épouse ainsi une fille d’avocats. Bien sûr, tout cela n’empêche pas les sentiments.

1.6 Mourir

La mort des élites est bien spécifique et il s’agit, pour les plus riches, ici aussi, de se distinguer.

Cela concerne tout d’abord la préparation de sa mort. Il faut ainsi rédiger son testament dont l’objectif est davantage de préciser la cérémonie funèbre que d’organiser sa succession. Le jour de l’enterrement est destiné à marquer les esprits. On réunit les relations, la parentèle et tout le monde prend le soin de signer. Il y a parfois plusieurs religieux pour accompagner le défunt jusqu’à sa dernière demeure. En 1647, G. Le Riche, prévôt des maréchaux de France, demande ainsi à être enterré en l’église Saint-Léger « porté dans la sépulture par ses archers ».

Pour atteindre le paradis, on prévoit des legs pieux. En 1637, Elisabeth de Tudère, veuve de René Pichier, demande à être inhumée en l’église Saint-Saturnin, « devant l’autel Notre-Dame qui devra être orné de deuil, comme il convient, pendant un an après son décès et ledit deuil laissé après ce temps à ladite église, ordonnant de distribuer dans la huitaine qui suivra son enterrement 300 livres aux pauvres, pour qu’ils prient Dieu pour elle et recommandent à ses héritiers de payer ses dettes, si elle en a, au moment de sa mort ».

Les élites organisent aussi leurs sépultures. On cherche alors des sépultures qui vont marquer les esprits et garder le souvenir du défunt. Jusqu’en 1776, les plus riches préfèrent être enterrés dans les églises, au plus près du chœur, non sans avoir commandité une pierre gravée. Gabrielle Chateau, épouse de l’échevin Philippe Texier, se fait par exemple enterrer en 1641 dans l’église des Cordeliers. Les plus riches peuvent aussi faire aménager une chapelle funéraire. A Saint-Saturnin, il y a ainsi une chapelle Payen de Chauray ; aux Cordeliers, une chapelle Gerbier ; à Saint-Léger, une chapelle Janvre, etc. Cela fait l’objet de contrats moyennant finances. L’avocat Pierre Masson et sa femme Marie Griffier prévoient en 1621 avec les Fransiscain que : « lesdits conjoints pourront dès à présent faire peindre et tracer une listre noire avec des escussions de leurs armes et faire renouveler ladite listre toutefois et quantes que bon leur semblera a leurs frais et despens mesme faire inscrire et graver en une lame de cuivre, pierre ou autrement attachée au parois de ladite chappelle un brief et sommaire extrait de ces présentes demeurantz en oultre chargez lesdits révérends peres gardien et religieux en la mesme [...] des présentes dire et celebrer par chascung an chascung jour et feste de Saint-Pierre d’aoust une messe basse pro defunctis en la mémoire et pour les âmes desdits conjoints et héritiers moyennant laquelle concession et octroy à perpétuité ». A partir de 1776, il est interdit d’être inhumé dans les églises, et élites comme gens du peuple doivent désormais prévoir leurs sépultures dans des cimetières. Cela ne met pas un terme à l’art funéraire. Le cimetière ancien de Saint-Maixent conserve de belles sépultures du XIX^e siècle.

De la naissance à la mort, les étapes de la vie ont donc des spécificités pour les élites, lesquelles ont également un mode de vie différent.

2. PARAITRE

Plusieurs moyens permettent aux nobles et aux bourgeois de se distinguer.

2.1 Un nom

Dès le début de l’ancien Régime, le patronyme est parfois agrémenté de signes de distinction. Une hiérarchie est perceptible

Au premier niveau, se trouvent tout d’abord les « sieurs de ». Ils sont les plus nombreux et recouvrent des réalités variées allant du paysan enrichi au bourgeois. En 1614, René Guillemeau, marchand à Saint-Maixent, s’intitule ainsi « sieur de la Guyonnière »

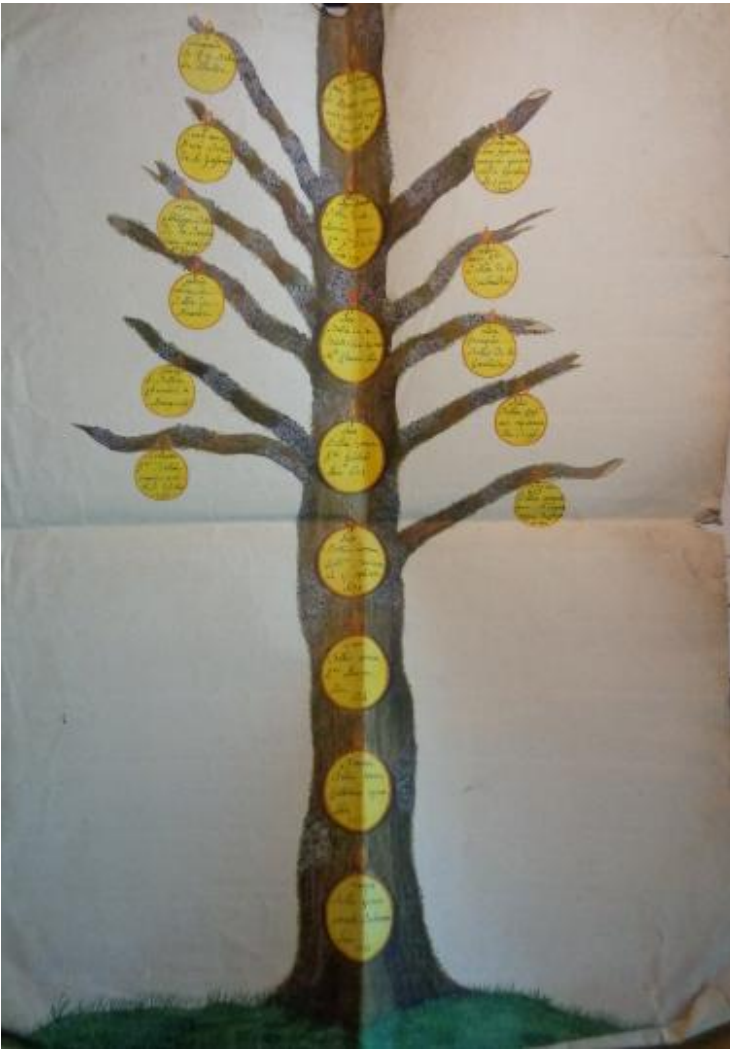
Un cran au-dessus se placent les « honorable maître » ou « honorable homme » et « honorable femme ». On peut citer l’exemple en 1618 de « maître Michel Gerbier, fils de feu honorable maître François Gerbier, sieur de Crezesse, vivant conseiller et avocat du roy en l’élection de Saint-Maixent et de dame Françoise Le Riche ».

Dans le Poitou, le qualificatif de « noble homme » ou « noble femme » n’atteste pas d’une appartenance au premier ordre, marquant néanmoins un rang supérieur. En 1656, on cite ainsi « noble homme M^{re} André Brunet, sieur de la Cibardière, lieutenant particulier criminel et premier conseiller aux siège royal de Niort ».

Les titres « d’écuyer » ou « chevalier » sont l’apanage des nobles. On peut par exemple citer la titulature de « messire Claude de Sainte-Maure, chevalier, marquis » en 1690. Le terme de « messire » caractérise la moyenne noblesse et les hommes d’Eglise.

Au XVIII^{ème}, et particulièrement dans la seconde moitié de ce siècle, les élites ont tendance à accoler le nom d’une terre à leur patronyme. Les fratries finissent d’ailleurs par être uniquement distinguées par leurs particules. Chez les Garran, on distingue ainsi les Garran de Balzan, Garran de Coulon et Garran de la Rebillardière.

Cela s’accompagne d’une nouvelle mode et d’une passion pour la généalogie qui permet parfois de se relier à un lignage noble du même nom. On fait alors des représentations.



Arbre généalogique Bellin de Liborlière

2.2 Un prénom

Au cours de l’Ancien Régime, le panel des prénoms n’est pas très étendu. Il est très marqué par le christianisme, l’antagonisme protestants/catholiques, mais aussi par le statut social.

Au début de l’Ancien Régime, les élites se distinguent par des prénoms différents de ceux du peuple. Certains s’inspirent des mythes et légendes ou des romans de chevalerie. Par exemple, les membres de la famille Pichier de la Roche-Pichier portent régulièrement le prénom Astyanax qui est le fils du héros de la guerre de Troie, Hector. D’autres sont plus allusifs. Hippocrate Gravouil (1553-1579), écolier à l’université de Poitiers, a un prénom d’essence médicale qui s’explique par le fait qu’il est le fils d’un apothicaire.

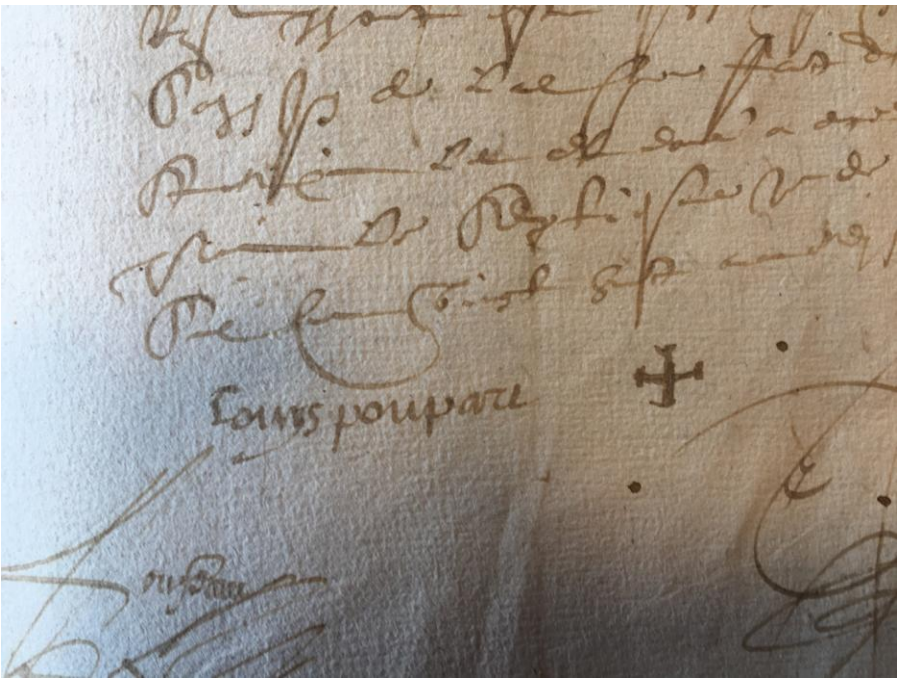
Les élites ont également tendance à transmettre des prénoms familiaux. Pour les Denyort, c’est Guillaume qui revient régulièrement.

Il est parfois d’usage de porter des prénoms féminins pour les hommes. On relève ainsi le procureur Louis Jacques Elisabeth Chaigneau (1727-1787), Elisabeth François Gille de la Coudre (1760-1833) ou Charles Angélique Chaudreau (1775-1779). Au XVIII^e siècle, l’usage des prénoms composés se répand chez les élites. A la veille de la Révolution, de nouveaux prénoms apparaissent. Une fois encore, l’originalité est un moyen de se distinguer. Si à cela on ajoute une particule, on parvient comme François Denyort en 1752, à s’appeler »François Cléophas Deniort de Boislambert, docteur en médecine ».

2.3 Une signature

Au début de l’Ancien Régime, le pourcentage de Français sachant lire et écrire reste faible. Une personne alphabète a tout intérêt à montrer sa compétence par une signature particulièrement ostentatoire.

Au XVII^e siècle, certaines signatures sont ornées de symboles dont l’explication reste incertaine.



Plus largement, le document ci-dessous daté de 1621 illustre quelques caractéristiques des signatures du XVII^e siècle. On constate alors des signes géométriques, des grilles à la fin des signatures et des majuscules très marquées.



Exemple de signatures (1621 registre de Saint-Saturnin à Saint-Maixent)

Au XVIII^e siècle, le nombre des personnes alphabétisées a nettement progressé. En effet, 50 % des Français savent lire et écrire. Ce n’est donc plus l’apanage des élites. La mode a cependant changé avec davantage de courbes et de déliés.



Exemple de signatures (1777 registre de Saint-Saturnin à Saint-Maixent)

2.4 Un visage

Se faire portraiturer est l’apanage des puissants à la Renaissance mais se généralise chez les élites sous l’Ancien Régime. A la veille de la Révolution, les hommes et femmes de la moyenne noblesse et la moyenne bourgeoisie font volontiers faire leurs portraits. Les moyens financiers des commanditaires ont un impact sur la renommée et les compétences de l’artiste et donc sur la qualité du travail fini.



Portrait de Joseph Isaac Girault de Crouzon (1737-1831)

Ce portrait peut aussi être apposé sur un objet comme une tabatière. En 1804, le comte de Lohéac possède une tabatière en écaille avec quatre cercles d’or représentant sa femme.

Mais au début de l’Ancien Régime, le portrait n’est donc pas fréquent et l’identification d’un personnage passe avant tout par ses armoiries. Il faut rappeler que celles-ci ne sont pas réservées à la noblesse et sont également attribuées aux villes, aux corporations et aux bourgeois. Louis XIV, désirant augmenter les recettes de l’Etat, en réglemente l’usage par un édit en 1696. Il faut alors les déclarer moyennant finances. Certains sujets du roi sont même inscrits d’office. Si les élites anciennes avaient déjà des armoiries, celles-ci sont le plus souvent enregistrées sous leur forme originelle. Pour les nouveaux promus, l’imagination des officiers du roi est parfois sans limite et ils multiplient les armoiries parlantes d’un goût parfois douteux. Ces armoiries figurent alors à plusieurs endroits : sur les carrosses, sur les façades, sur les cheminées, les vitraux et sur les objets du quotidien (chevalières, couteaux).

Armoiries d’Hozier de différents Saint-Maixentais (dessins Benoit Sancé)

François Garnier, seigneur de la Couture

Pierre Valette apothicaire

Rougier, bourgeois



La veuve de Jean Le Riche, bourgeois

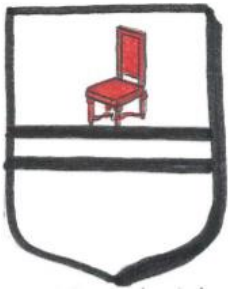
Lamoureux le jeune procureur au présidial



Charles de Viellechèze, avocat



Pierre de Viellechèze, sieur des Essarts



Pierre de Viellechèze, procureur



2.5 Une réputation

Pour les élites, la réputation est un élément essentiel.

Elle peut s’afficher en valorisant un membre du clan qui a particulièrement réussi et qui a quitté sa ville natale sans renier sa famille. Pierre Jean Agier, président de tribunal et un autre Agier prieur à Paris écrivent régulièrement et accueillent à la capitale quand il le faut leur cousin Charles Guy François Agier, né à Saint-Maixent en 1753, lieutenant criminel de la sénéchaussée qui devient député sous la Révolution.

Il s’agit aussi d’appartenir à un groupe distinct. Se crée ainsi à la fin du XVIII^e siècle à Saint-Maixent une société littéraire. Un mémoire anonyme et critique nous présente la vision des membres de la société à ses débuts : « composée de tout ce qu’il y avait de plus accrédité par les places et la fortune (...). Les juges, les avocats, les docteurs en médecine, les bourgeois, les moines, les procureurs, les prêtre formaient cette assemblée de gens comme il faut. On n’y avait reçu qu’un petit nombre de nobles parce que ces MM. étaient trop hauts ; on y aurait pas reçu un jarret de marchands parce qu’ils étaient trop bas ». Dans la seconde moitié, il faut aussi appartenir à la franc-maçonnerie dont une loge apparaît à la fin du XVIII^e siècle à Saint-Maixent.

Cette réputation se doit d’être défendue. On décèle aussi des problèmes de préséance. En 1745, l’avocat François Lévesque raconte le fait suivant : « Le 15 aoust à la procession générale instituée par le roy il y eut contestation pour le pas, entre messieurs du siège et messieurs de l’hôtel de ville : le maire en exercice qui était monsieur Daguin, voulait figurer avec monsieur le président du siège et ainsi des autres messieurs du siège marchèrent sur deux colonnes à l’ordinaire, et messieurs de l’hôtel de ville en formèrent une troisième ». Ce type de querelle envahit les archives judiciaires d’Ancien Régime. Les procès sont ainsi nombreux. Pour défendre sa réputation, un autre moyen serait le duel bien que celui-ci soit officiellement interdit depuis 1547. Mais la mode se maintient malgré les 11 édits de Louis XIV entre 1643 et 1711.

2.6 Des responsabilités

Les élites ne peuvent se contenter d’appartenir à des familles riches ou réputées. Elles se doivent d’exercer des responsabilités à différentes échelles. A l’échelle municipale, les bourgeois deviennent échevins où ils sont choisis par cooptation. On a ainsi des dynasties de maires et d’échevins appartenant aux mêmes familles. On peut citer, par exemple, cinq Pavin ou quatre Denyort depuis 1600.

Les élites interviennent aussi dans l’éducation de la cité. Sous Louis XIV, la municipalité pèse ainsi dans les décisions pour que le collège soit confié aux Bénédictins plutôt qu’aux Cordeliers et les bourgeois du conseil de ville sont ainsi administrateurs du collège

Les familles importantes appartiennent également au conseil de fabrique qui gère les biens de la paroisse et sont administrateurs de l’hôpital.

Pour les plus importants d’entre eux, il est possible de prétendre à des fonctions supérieures puisque le pouvoir royal a besoin de s’appuyer sur les élites provinciales à même d’exercer une influence dans leur région natale et donc de participer au rayonnement du pouvoir royal. Le subdélégué de l’Intendant du Poitou qui réside à Saint-Maixent, sorte de sous-préfet, n’est pas qu’un fonctionnaire placé là par le pouvoir central. C’est un membre de la ville qui peut utiliser son réseau familial et relationnel au bénéfice du pouvoir royal, même si cela peut favoriser le clientélisme et les lobbies. En 1764, c’est par exemple Pierre Picoron de la Pergellerie qui est subdélégué alors qu’il est l’héritier d’un bon nombre de familles de notables de Saint-Maixent.

On peut noter qu’il y a un cumul de ces charges. Jean Etienne Garnier, procureur de l’élection, est échevin en 1771, marguillier de la paroisse Saint-Saturnin et administrateur de l’hôpital dès 1769 et membre du bureau du collège en 1771.

Appartenir aux élites ou vouloir y ressembler, c’est donc respecter un certain nombre de règles comportementales autour de l’identité et des normes sociales.

3. DES BIENS

Au-delà de comportements spécifiques, les élites se distinguent bien évidemment par leur patrimoine.

3.1 Des objets de distanciation

Paraître, c’est avoir des objets spécifiques que les classes inférieures n’ont pas. Il est possible de prendre quelques exemples pour illustrer cet argument.

Les meubles, en particulier dans les pièces de réception, sont des éléments de distinction. Il s’agit tout d’abord du nombre. Au XVII^e siècle, les gens du peuple ont souvent pour tout mobilier un lit, quelques bancs, une table et des coffres. Les élites disposent pour leur part de davantage de meubles. Pierre Masson, avocat et échevin de Saint-Maixent, a notamment en 1624 : un cabinet en bois de noyer, une « table faite en forme de chaire » et un buffet à quatre armoires. Son contemporain Pierre Rivet, élu de l’élection, a un « bahut façon de Flandres ». Ces bourgeois ont alors des bancs et des tabourets mais garnis de tapisserie. Il faut également posséder des meubles avec des essences plus recherchées : si le bois blanc et le noyer sont cités, ils laissent la place pour les plus beaux meubles, au bois peint ou doré et, à la fin du XVIII^e siècle, à l’acajou.

Les élites se doivent aussi de disposer de meubles à la mode qui attestent du rang de leurs propriétaires. On a une sociabilité du jeu. A la fin du XVIII^e siècle, l’intérieur des Guigou de la Chaud comprend ainsi une table de tric-trac, trois tables à quadrille, deux autres tables à jeu, un jeu de dames, un jeu de loto, des paniers de jeux avec des fiches en ivoire. On joue aussi volontiers de la musique chez les femmes : clavecin pour madame Guigou, violon pour madame Garnier.

Au-delà de la qualité, le nombre d’objets est important. Pour le linge, chez Maixent Etienne Garnier, les armoires accueillent 257 serviettes de différentes toiles et 60 nappes. Pour les livres, c’est encore plus frappant. Au XVII^e siècle, le livre est rare. En 1624, l’avocat Pierre Masson ne dispose que de 19 livres, ce qui reste beaucoup par rapport au marchand Jean Amilien, marchand de tissus qui, en 1659, n’en a aucun. En 1678, son voisin Jacob Delacroix, quant à lui, n’a qu’une bible vieille et usée et un livre de « conciliation contre les frayeurs de la mort ». Pierre Bluteau, teinturier près de l’abbaye, possède seulement « La vie des saints et une Bible ». Au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, l’évolution est sensible. Le bourgeois Guigou de la Caud en a 230, le procureur de l’élection Garnier 247, mais le comte de Lohéac seulement 133. Il n’y a donc pas de corrélation stricte entre noblesse et culture livresque.

De même, chez les élites, l’hygiène est plus présente. Les inventaires des intérieurs bourgeois comprennent ainsi des fontaines et même, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, des baignoires en cuivre ou en tôle.

3.2 Des métaux et des matériaux

Les métaux précieux sont par définition réservés à ceux qui en ont les moyens. C’est pourquoi, l’or et l’argent sont des métaux réservés aux élites. On trouve ainsi de l’argenterie, des bijoux, des montres et des boucles. Pierre Bluteau, maître teinturier qui habite, à son décès en 1687, en face de l’église Saint-Saturnin, possède ainsi trois montres en argent, huit cuillères, six fourchettes et quatre tasses de ce même métal. Les plus aisés conservent aussi l’argent chez eux. Le comte Alexandre Gilbert de Lohéac qui vivait rue Chaigneau au moment de son décès conserve ainsi chez lui près de 35700 francs constitués de 174 pièces espagnoles (6853 francs 48), 838 louis d’or et 46 écus (28835 francs 19) et diverses autres pièces (une pièce de 5 francs, 4 pièces en argent 7 francs 4 centimes).

Pour les objets du quotidien, les élites se distinguent en utilisant des matériaux différents. Au début de l’Ancien Régime, elles utilisent des objets en étain alors que les classes populaires doivent se contenter du bois et du « cailloux ». Au XVII^e siècle, l’étain se répand dans les strates inférieures de la société et les plus riches acquièrent alors de faïence qui permet la couleur et la variété. A la fin du XVIII^e siècle, la faïence devenue commune est supplantée dans les beaux intérieurs par la porcelaine. Même l’emplacement est codifié, puisque le bon ton veut que le service à café ou à thé soit posé sur le rebord de la cheminée.

Dans les cuisines, on observe la même hiérarchie. Le cuivre rouge, plus cher, est réservé aux intérieurs les plus riches. Chez les autres, on préfère le cuivre jaune tandis que dans les intérieurs populaires, on ne trouve que du « bois », du « cailloux » et à la fin de l’Ancien Régime « la terre de pipe ».

A travers les inventaires, on découvre aussi que le sucre (pots à confiture), le café et le chocolat (cafetières et tasses) se répandent chez les élites.

3.3 Des matières et des couleurs

Se distinguer, c’est avoir des vêtements différents. Le peuple n’est pas concerné par la mode. Les hommes et les femmes se contentent de quelques vêtements, de couleurs naturelles. Les élites se distinguent par des formes, des matières et des couleurs.

Au XVII^e siècle, on trouve de la serge, de l’étamine avec des couleurs souvent similaires : vertes ou rouges.

Au XVIII^e siècle, les tissus sont plus nombreux : la soie a fait son apparition, à l’instar des tissus damassés et de l’Indienne. Les couleurs sont aussi plus variées : un notaire décrit ainsi un salon de soie rose chez les Guigou de la Chaud. Comme pour les meubles, on note une diversité croissante des vêtements, notamment féminins.

3.4 Une demeure

Les élites apprécient d’habiter ou de faire construire une demeure conforme à leur rang. L’architecture ou les aménagements intérieurs et extérieurs varient selon les lieux et les époques. Il est donc difficile de généraliser et c’est pourquoi le choix a été d’évoquer un hôtel particulier emblématique de la cité.

A sa construction, en 1530, l’hôtel Balizy est considéré comme le plus beau de la ville. Aimeri de Léau, écuyer, valet de chambre ordinaire du duc d’Orléans est capitaine du château de Saint-Maixent. Il occupe cette fonction jusqu’en 1549. Initialement, la maison donne sur la rue du Palais où vivent des notables.

Le bâtiment veut montrer la distinction avec son emplacement entre cour et jardin, la tour qui rappelle un logis médiéval. Il est agrémenté d’éléments de modernité avec une galerie à un étage en retour d’équerre, de style Renaissance et des piliers géométriquement décorés.

Les éléments décoratifs les plus originaux sont les cinq médaillons de style antiques. Deux sont identifiables d’après leurs inscriptions : le Consul du II^e siècle Caton et l’empereur du I^{er} siècle Galba. Les autres médaillons, détériorés par le temps, ne permettent aucune identification.



(1)



Représentation de Galba

GAL	BA
IM	P

On se doit aussi d’avoir une maison des champs. Le teinturier Pierre Bluteau, évoqué précédemment, possède ainsi le petit Pissot. A un niveau bien plus important, le comte Gilbert de Voisins possède le logis du Breuil de Bessé, à Augé. Cela peut être plus loin comme Maixent Etienne Garnier à Moulé, sur la commune de Fressines. Ces demeures à la campagne ne sont pas obligatoirement de somptueuses demeures. Le juge Alphonse Garnier raconte : « En 1816, avant et même quelques années après, dans les beaux jours de juillet et d’août, madame Lévesque qui demeurait rue de l’Audience quittait Saint-Maixent et se rendait à sa très petite maison de campagne, située à Monts à une demi lieu d’Azay et à 600 pas de la grande route. Ce logement se composait de deux chambres basses remplies de meubles fort simples et l’espace restant vide pouvait bien recevoir dix chaises bien rapprochées les unes des autres. Il y avait, donc, place pour recevoir, en tout, dix visiteurs. Or, on priait 25 personnes. Comme le temps était beau, on mangeait dehors, sous les arbres, sur l’herbe. On ne soupçonnait pas à Monts l’existence de vin de Champagne, de filet de chevreuil et des faisans ».

(1) ROBUCHON (Jules), *Paysages et monuments du Poitou. Saint-Maixent et les châteaux de la Villedieu et Cherveux. Saint-Maixent et la Praguerie*, Saint-Maixent, Garnier, 1890

3.5 Un patrimoine foncier

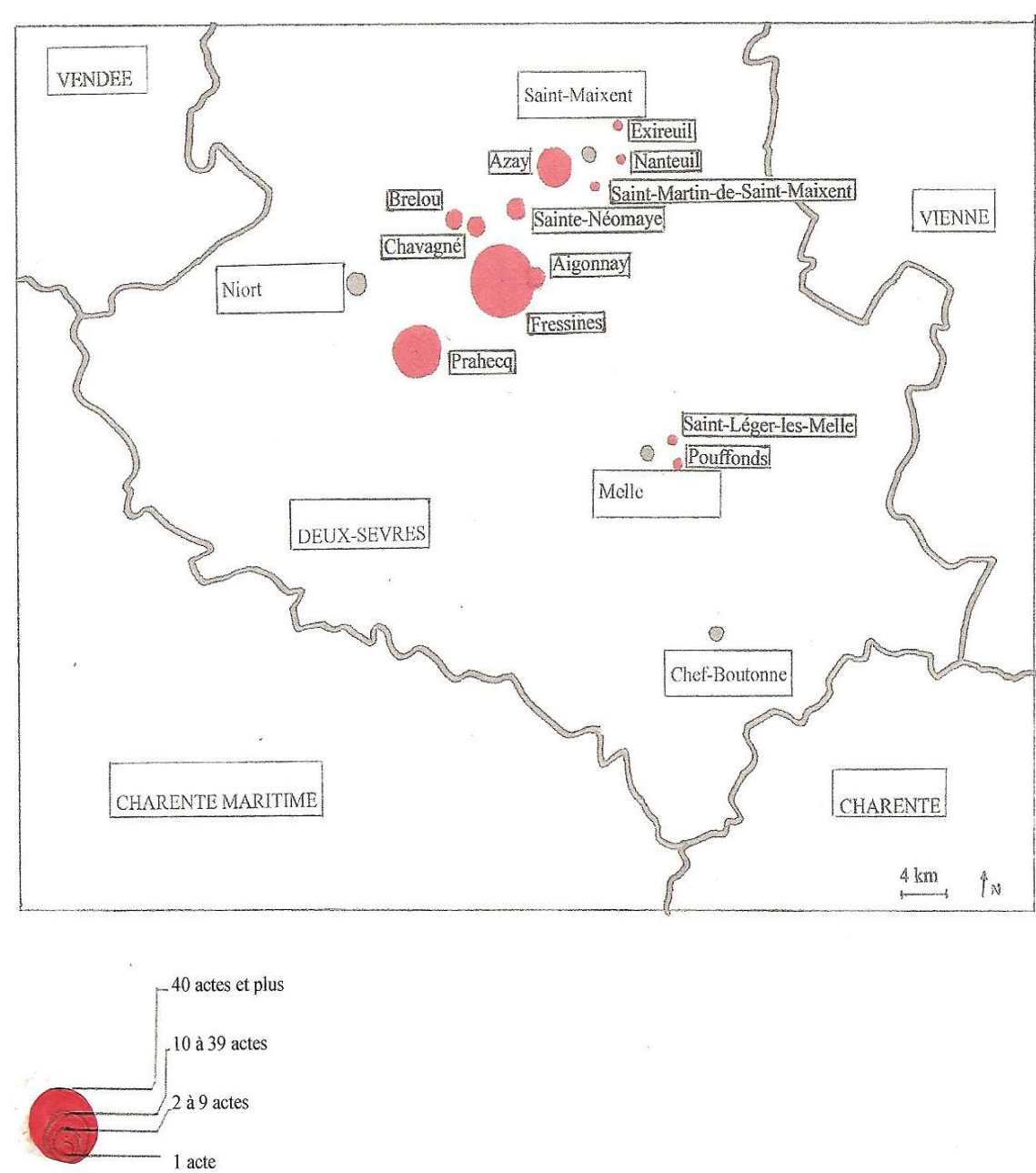
Sous l’Ancien Régime, la richesse provient principalement de la terre qui rapporte environ 5 %. C’est beaucoup plus que les offices dont on peut estimer le revenu à 2,5 % à la même époque.

Avoir un patrimoine foncier est donc une nécessité. Si leurs moyens leur permettent, les élites préfèrent les métairies, de plus grandes tailles, aux borderies. Il est aussi intéressant de posséder des prés sur lesquels, à la fin du XVIII^e siècle, les plus éclairés peuvent initier les nouveautés agricoles venues d’Angleterre (luzerne) ou les productions spéculatives (alcool). En parallèle, de nombreux notables saint-maixentais investissent dans les moulins qui broient le blé produit localement. Les plus téméraires investissent outre-mer, en particulier à Saint-Domingue.

Ce patrimoine foncier varie selon la richesse. Pierre-Alexandre Gibert de Véronne, comte de Lohéac et son épouse Claire Charlotte de Clugny achètent en 1775 une terre de grande importance à travers le château d’Augé et les fermes qui en dépendent : deux métairies à Coutant (Augé), celle du Monteil (Augé), une borderie à Coutant et une autre au bourg d’Augé, le logis du Breuil de Bessé, la métairie de Bois Aigu et des terres, bois et prés près du Breuil. En parallèle, le comte loue une maison rue Saint-Martin (actuelle rue Chaigneau).

De leur côté, Maixent Etienne Garnier et son épouse acquièrent des biens sur une ligne nord/sud avec une politique systématique de grignotage en rachetant de petites parcelles. Contrairement à Lohéac, ils s’éloignent de la ville et leurs biens fonciers sont relativement dispersés.

Carte des biens immobiliers et fonciers achetés par Maixent Etienne Garnier et Jeanne Elisabeth Monnet de Lorbeau de 1789 à 1813



CONCLUSION

Pour se distinguer, les élites ont des comportements spécifiques dès la naissance, de l’accouchement au baptême. Pour choisir un métier, se marier ou même les rites funéraires, bourgeois et nobles n’ont pas les mêmes réflexes que leurs contemporains.

En dehors des temps de la vie, les élites ont d’autres moyens de se distinguer. Le nom et le prénom, la signature ou le portrait et les armoiries, la quête des responsabilités et un sens de l’honneur exacerbé en sont les principales caractéristiques.

La distinction passe enfin par la réussite matérielle : posséder des objets dont le nombre ou la qualité sont remarquables, acquérir une demeure ou un patrimoine foncier en sont les principaux traits.

Toutefois, il n’y a rien d’irréversible dans la réussite. A la Révolution, la dernière représentante de la famille Le Riche, auparavant aisée et influente, est domestique. De même, Marie Louise Le Riche née en 1818 et dont l’arrière-grand-père possédait une seigneurie, est devenue couturière quand elle épouse un cloutier au XIX^e siècle.

SANCE BENOIT



Ad 79 fonds privé – La cité Coiffé

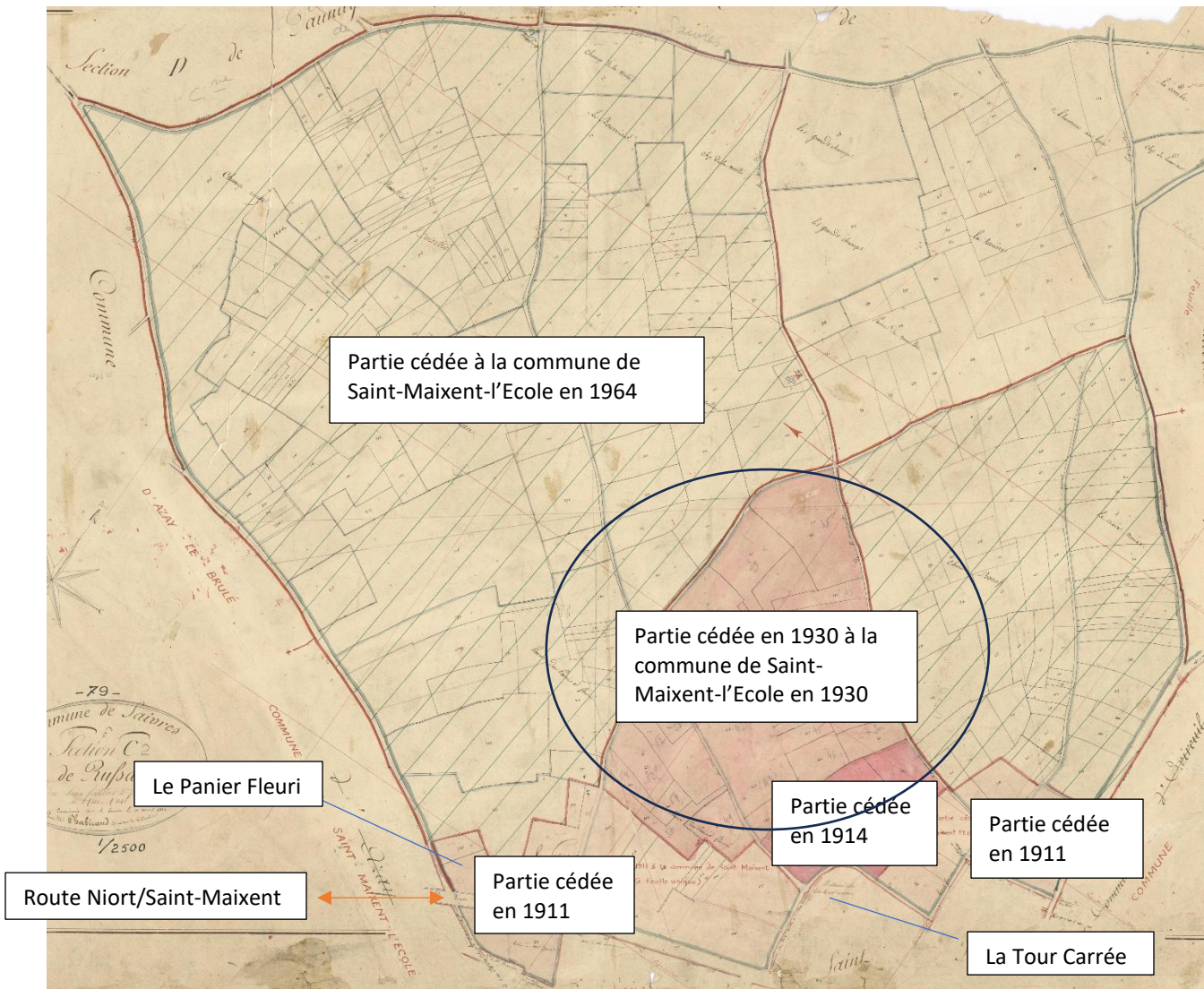
Les logements au quartier Coiffé

Au printemps 1914, Pierre Boutin, maire de Saint-Maixent (1908-1919), signe une convention avec l’armée pour la création d’une caserne pouvant accueillir quatre compagnies d’infanterie. La construction de ces nouveaux bâtiments nécessite l’annexion à la commune de terrains (trois hectares) dépendant de la commune de Saivres, au lieu-dit Tartifume.

L’autorité militaire n’occupe la caserne dite Coiffé qu’à partir du printemps 1916. Les élèves officiers de réserve d’infanterie s’y installent en 1921. Rapidement se pose le problème du logement des sous-officiers. En 1930, la commission des travaux publics, sous la mandature du maire Moinard, fait le constat suivant : *La crise actuelle du logement a rendu très difficile l’établissement de sous-officiers mariés de la Place de Saint-Maixent, affectés aux cadres des écoles militaires. Pour remédier à cet inconvénient, l’administration de la Guerre a décidé dès 1928, de faire édifier un certain nombre d’habitations réservées exclusivement à l’usage de ces sous-officiers. A cet effet, elle a en 1929, acquis dans la plaine de Tartifume, plusieurs parcelles de terrain faisant suite à l’emplacement des casernes Coiffé. Depuis plusieurs mois, les constructions projetées ont été entreprises et quelques-unes d’entre-elles sont déjà occupées. Mais ce nouveau domaine militaire se trouve tout entier dans la commune de Saivre et il est regrettable de constater qu’il ne pouvait être autrement puisque le territoire de Saint-Maixent n’offre aucun terrain convenable à proximité des dites casernes. (...).*

Actuellement, votre commission s’inspirant de l’expérience s’est préoccupée de rechercher une emprise telle que de semblables faits redeviennent impossibles, sans perdre de vue les prévisions les plus vraisemblables d’une extension de la Ville, dans la région des nouveaux bâtiments militaires au surplus, il lui a fallu tenir compte des exigences de l’administration supérieure et de la jurisprudence en la matière qui, dans les cas de remaniements des circonstances communales ne permettent les transports de territoire qu’autant que les nouvelles emprises se trouvent nettement déterminées par des limites naturelles et cadastrales.

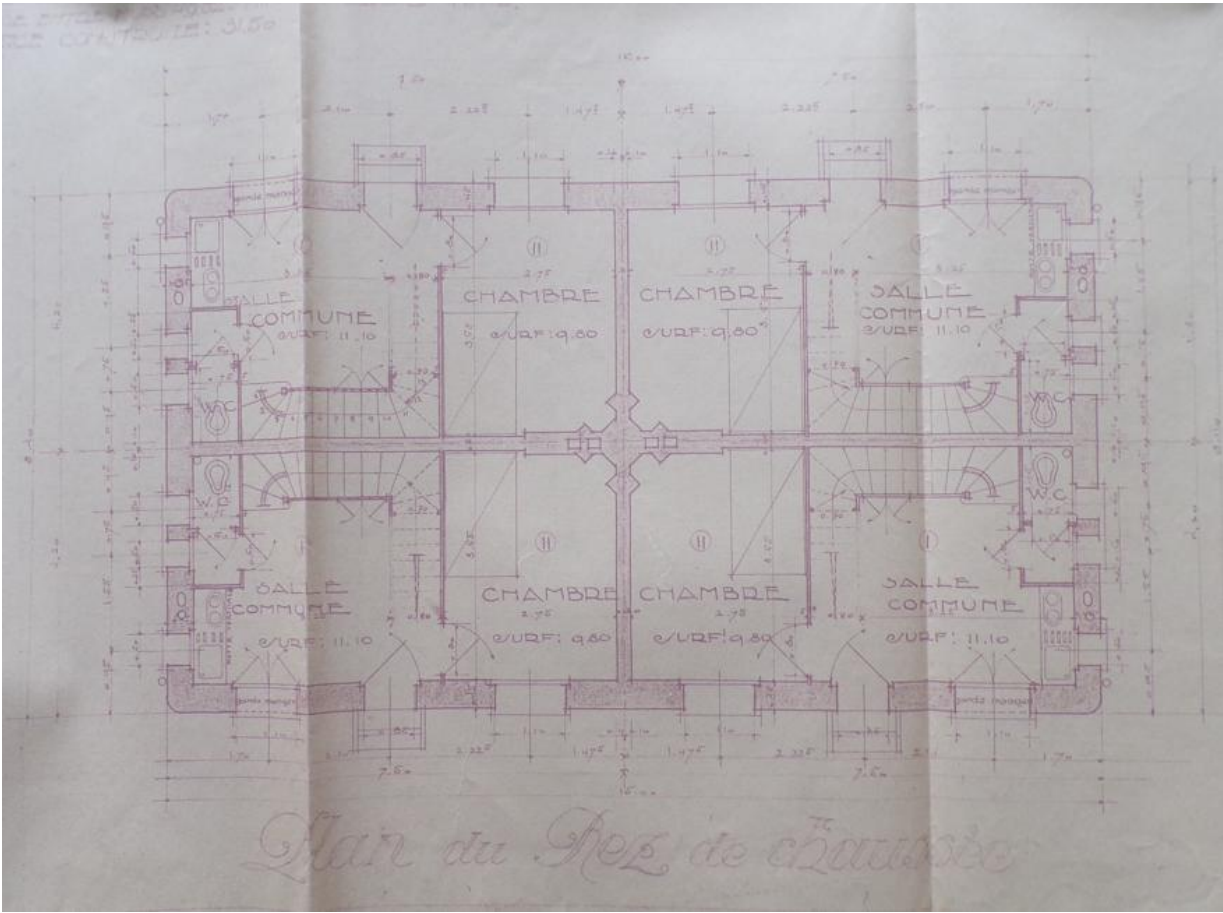
C’est ainsi qu’après avoir effectué le parcours des terrains en cause et reconnu sur place qu’aucune limite fixe ou naturelle n’existe dans la plaine de Tartifume, votre commission vous propose, aujourd’hui, l’annexion des parcelles comprises entre les chemins dits "du Panier Fleuri au moulin de Saivre" et "de Saint-Maixent à la Thibaudière" . (...)



Ad 79 3 P 306/9 – Section C2 dite de Russay, commune de Saivres
(cercle bleu : terrains pour la cité jardin)

Ce projet est appuyé par la lettre du général de division Goubeau, commandant le 9^e corps d'armée qui écrit au maire de Saint-Maixent afin d'avoir son appui pour la construction d'habitations pour les sous-officiers mariés : *A la date du 27 novembre 1929, j'ai eu l'honneur d'appuyer auprès de vous une demande de la Société de construction d'habitations à bon marché "La Cité Le Progrès" de Poitiers, en vue d'obtenir de la ville de Saint-Maixent la garantie d'intérêt prévue par la loi du 13 juillet 1928, pour la réalisation en 1930, du programme de construction de 42 logements destinés aux sous-officiers de carrière mariés de la garnison (...).*

Quelques mois plus tard, la Société Bon Marché envoie à la commune un projet de lotissement situé en partie sur le terrain de football de Saint-Maixent, que M. Teneau, propriétaire, a consenti à vendre à ladite société, pour y édifier, en accord avec l'autorité militaire, 42 logements H.B.M. (Habitations à Bon Marché).



Archives municipales – Maisons à bon marché

En 1933, la plaque indicatrice de la Cité Coiffé est placée à l'embranchement de la rue Aristide Briand et du chemin du terrain de manœuvres du Panier Fleuri, contre la clôture de la caserne Coiffé. Celle de la cité Tartifume est mise rue du Temple en face de la rue Tartifume, sur le poteau du bec de gaz.



Ad 79 40 Fi 7982 – "Cité jardins"



Ad 79 40 Fi 8307 – Les Nouvelles Casernes



Ad 79 40 Fi 13227 – Cité Coiffé

Photographies de Saint-Maixentais (années 1930)

Aux archives départementales des Deux-Sèvres, se trouvent des portraits de Deux-Sévriens, datés des années 1930.
 En l’absence d’indications précises, il est parfois difficile d’identifier ces personnes. Nous vous proposons néanmoins quelques pistes.



Ad 79 36 Fi 1841 - Portraits de Deux-Sévriens avec mention de leur nom, pris dans le cadre d'une enquête ethnographique.
 Classement par ordre alphabétique des communes

- Devilliers Eugène (1862-)
- Lombard Eugène (1870-)
- Moncet Louis (1875-1947)
- Nicolas Emile (1878-1952)
- Bouet Charles (1880-1976), carrossier
- Rimbault Georges
- Simonnet Charles (1886-)
- Colin Alexandre (1887-1972), menuisier
- Ferrand Gaston (1890-1957), charcutier
- Drossard André (1891-1970), camionneur
- Végé Eugène
- Lebrault Maurice (1893-1937), charcutier
- Giraudeau Robert (1898-)
- Jean Alphonse Maurice (1899-1982)
- Bant Raoul (1899-1963)
- Morisson Roger (21.2.1899-1953)



Marcus R(ober) (1899-1983), boulanger
Belat André (1903-1975)
Aubert Maurice 1908-1997), peintre
Hipeau Lucien (1904-1980), négociant
Martin Robert (1904-)
Marsault
Ailleri Pierre (1905-1979), dentiste
Appercé René (1905-1974)
Jamain René (1906-1998), boulanger
Bouneau André (1892-1964)
Corbin Felix (1908-1988), assureur
Bernard André
Lairret Maurice (1891-1952), peintre
Masseteau René (1909-1993)
Taunay Anne (1890-1978)
Taunay Catherine (1892-1978)
Lévesque Marie

CHRISTELLE NORDEY-SANCE

Il y a 100 ans dans la presse à Saint-Maixent-l'Ecole (extraits)



CHRISTELLE NORDEY-SANCE

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 205, 3.9.1926

L'appellation nouvelle – Comme nos lecteurs ont pu le remarquer depuis quelque temps, la rubrique saint-maixentaise paraît maintenant dans nos colonnes sous le titre de **Saint-Maixent-l'Ecole**.

C'est qu'un décret du Président de la République vient de décider que tel serait désormais le nom de la patrie de Denfert-Rochereau, siège de l'importante Ecole militaire de l'Infanterie et des Chars de combat d'où sortent, chaque année, 200 sous-lieutenants de l'armée active et 1.000 environ de la réserve.

Ainsi se trouve réalisée l'idée émise par le capitaine Meyrialle dans son intéressant ouvrage sur le pays et sur la ville, ainsi obtient satisfaction le vœu spécial émis par la municipalité qui a su voir tout l'éclat et tout le profit que la belle cité saint-maixentaise pourrait retirer de l'appellation nouvelle, assurée d'un grand retentissement.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 208, 7.9.1926

Théâtre – C'est ce soir mardi 7 septembre que nous pourrions applaudir l'opérette *Les trois femmes en ébullition*. C'est une opérette actuelle avec de jolies femmes, les danses à la mode, et les airs les plus entraînants que tout le monde chantera à la sortie. Ce spectacle que l'on a donné un peu partout fait partie du répertoire des œuvres légères. N'oublions pas de dire que la musique est du compositeur Persiani.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 211, 10.9.1926

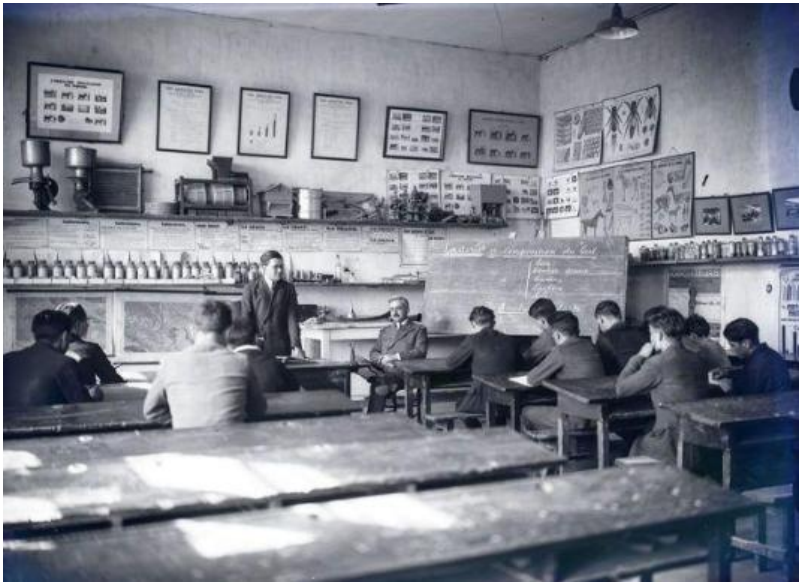
Collège Denfert-Rochereau – La rentrée des classes aura lieu le vendredi 1^{er} octobre à 8 heures du matin. L'établissement prépare à tous les baccalauréats de l'enseignement secondaire, au brevet de l'enseignement primaire et aux différents concours (bourses, Ecole normale). Il a obtenu encore cette année de brillants succès. Le principal se tiendra à la disposition des familles tous les jours de 2 h à 4 heures et le samedi de 10 h à 12 h à partir du jeudi 16 septembre.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 217, 17.9.1926

Ecole d'agriculture d'hiver – Les cours recommenceront le mardi 3 novembre, à 8 heures du matin. L'examen d'entrée et le concours pour l'obtention des bourses auront lieu à l'Ecole le même jour. Grâce au bienveillant appui financier du Conseil général des Deux-Sèvres, l'Ecole est encore appelée à prendre cette année un nouveau développement. Le nombre des séances des travaux pratiques va être sensiblement accru et, outre l'enseignement général et l'enseignement agricole, les élèves recevront pendant de longues heures, dans les ateliers judicieusement aménagés, les notions indispensables pour le travail du bois et du fer, des éléments utiles de peinture-vitrierie et de ferblanterie.

Se faire inscrire sans retard à M. le principal du Collège Denfert-Rochereau, à Saint-Maixent, car les admissions à l'Ecole seront strictement limitées au nombre de places d'internat et d'externat disponibles, et il apparaît dès maintenant qu'il pourrait bien ne pas être possible de satisfaire à toutes les demandes.

Bien spécifier qu'il s'agit d'une place d'interne ou d'externe, si le futur élève est ou non candidat à une bourse, indiquer également s'il est pupille de la Nation.



Ad 79 65 Fi 142 [1930-1939] – Salle de classe de l'école d'agriculture d'hiver

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 222, 23.9.1926

Au collège – M. Labare, professeur de lettres est nommé professeur de philosophie au collège en remplacement de M. Vacher.

M. Laval, répétiteur à Cognac, est nommé professeur de lettres et grammaire en remplacement de M. Labare.

Stade saint-maixentais – Sur le terrain Ch. Teneau, aura lieu le dimanche 26 septembre, l'ouverture de la saison de rugby 1926-1927. A cette occasion un grand match sera disputé entre l'Union sportive cognaçaise II et le Stade saint-maixentais.

Nous espérons que tous les fervents du beau sport viendront en grand nombre applaudir les équipiers en présence. Coup d'envoi à 14 h 30.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 224, 25.9.1926

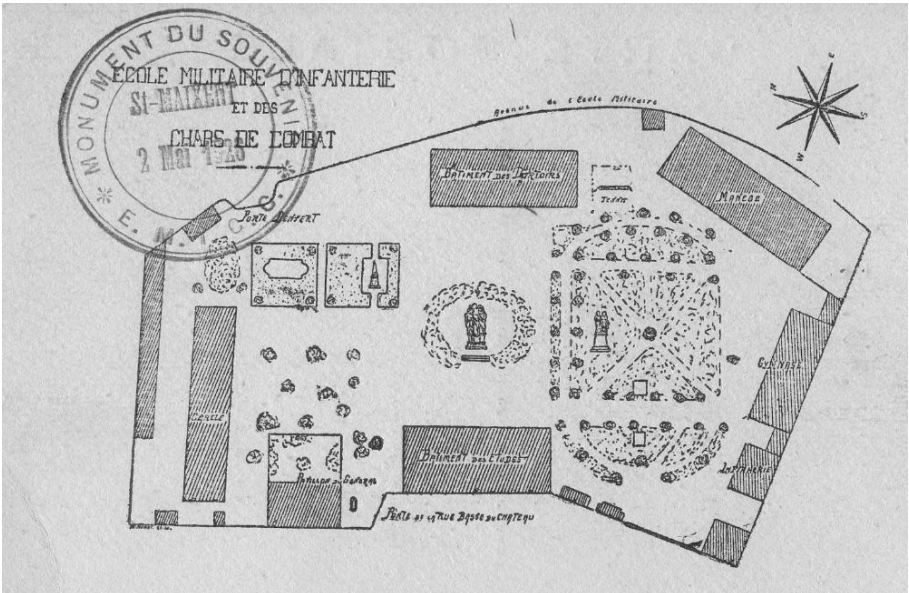
Société botanique – La Société botanique des Deux-Sèvres fera dimanche 26 courant, une excursion mycologique dans les bois du Fouilloux, près de La Mothe-Saint-Héray. Elle invite les amateurs de champignons à se joindre à elle. Réunion à 13 heures, place de l'hôtel de ville, à La Mothe Saint-Héray.



Ad 79 40 Fi 15682 – La Mothe-Saint-Héray. Bois du Fouilloux : la Grande Allée

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 226, 28.9.1926

Admission à l'école – Parmi les sous-officiers reçus à l'Ecole militaire d'infanterie et des chars de combat, nous relevons les noms suivants de sergents appartenant à l'Ecole elle-même : Rouanes, Favier, Maillard, Dutheil, Orsini, Longe, Perrin.



Ad79 40 Fi 3804 – Ecole militaire d'infanterie et des chars de combat [tampon du 2 mai 1926]

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 231, 3.10.1926

Théâtre – Prochainement, les tournées Fernand Volric, donneront au théâtre municipal, le plus grand succès du théâtre du Palais Royal, *Le Monsieur de cinq heures*, vaudeville en trois actes de MM. Maurice Hennequin et Pierre Véber.

C'est une exquise soirée en perspective.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 232, 5.10.1926

Lyre saint-maixentaise – M. W. Sarlat, chef de la musique de Saint-Maixent informe la population que les cours de solfège et d'instruments recommenceront à partir du 11 courant, les lundi de chaque semaine à 20 h 30, salle des répétitions.

Les enfants désireux de suivre ces cours voudront bien se faire inscrire à la dite salle le lundi 11 octobre. M. Sarlat prévient également les familles qu'il a repris ses leçons de musique et d'harmonie depuis le 1^{er} octobre.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 233, 6.10.1926

Nomination – M^{lle} Andrée Bonneau, diplômée de sténo-dactylographie et fille du sympathique instituteur de notre Ecole publique, est nommée professeur de sténo-dactylographie à l'Ecole primaire supérieure de jeunes filles de Tours.

Cinéma des Arts – Programme des 9 et 10 octobre

Un documentaire

Giboulées conjugales, drame réaliste en six parties

Midinette et Comtesse, comédie vaudeville en deux parties

Le réveil de Lopette, comique en deux parties.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 237, 10.10.1926

Conseil municipal – Dans sa séance du 4 octobre, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes

Prix du lait - Le Maire devra réunir tous les vendeurs de lait au détail et les inviter à ne pas appliquer une hausse illicite sur ce produit, sans quoi il se verrait dans l'obligation de prendre des mesures énergiques à leur égard.

Collège – Le Conseil émet un vœu pour qu'il soit nommé au plus tôt un professeur d'éducation physique au Collège et aux Ecoles communales.

Collège – Le Maire est autorisé à faire l'achat de quinze lits supplémentaires pour le service du collège. La dépense sera inscrite au budget primitif de 1927.

Ecoles communales – Lecture est donnée d'une lettre de M. Sarlat, directeur de la "Lyre St-Maixentaise", demandant à établir dans les Ecoles communales des cours gratuits de solfège et de chant. Avis favorable est donné à cette demande.

Electricité – A l'unanimité, moins une voix, le Conseil décide de fixer au 1^{er} novembre prochain la date extrême de l'ouverture d'une action en nullité des documents signés par le Maire précédent avec la Compagnie du Gaz franco-belge.

Une dernière démarche sera faite auprès de la Compagnie pour l'informer de cette intention et du point de vue du Conseil municipal, au cas où elle jugerait opportun de faire des propositions nouvelles de conventions et de cahiers des charges.

Electrification de la gare – Le conseil approuve le passage à des fils conducteurs sur quatre pylônes en ciment armé avec consoles, supports de lampes, en bordure du trottoir longeant le chemin de la gare.



Ad 79 40 Fi 8102 – La Gare

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 243, 17.10.1926

Zoo-circus – C'est le mercredi 20 octobre que le roi des cirques sera en notre ville avec sa ménagerie, sa collection zoologique, ses phénomènes, ses curiosités, sa cavalerie et son formidable programme comprenant : *Les Fessi*, champions aux trapèzes volants ; *Les Powets*, extraordinaires acrobates ; *Rockewel*, l'homme le plus fort du monde ; *Les quatre éléphants savants* ; *les Dix tigres* ; *Les Quinze lions du Cap* ; vingt autres attractions ; 25 clowns ; écuyères, jockeys, cyclistes, etc *Gaité saint-maixentaise* – Nous apprenons que la Société théâtrale *La Gaité saint-maixentaise* organise une soirée dansante qui sera donnée dans les salons du grand Café de la Terrasse, le samedi 16 octobre à 20 h 30.

Prix d'entrée pour les messieurs, 4 francs. Les dames et les jeunes filles seront admises sur invitation.

Théâtre – Nous apprenons que bientôt, au théâtre municipal, la tournée du Vaudeville Français donnera une représentation de *Le Ploum pudique*, opérette de William Mercier, musique de René André et Paul Arco.

C'est une bonne soirée en perspective.

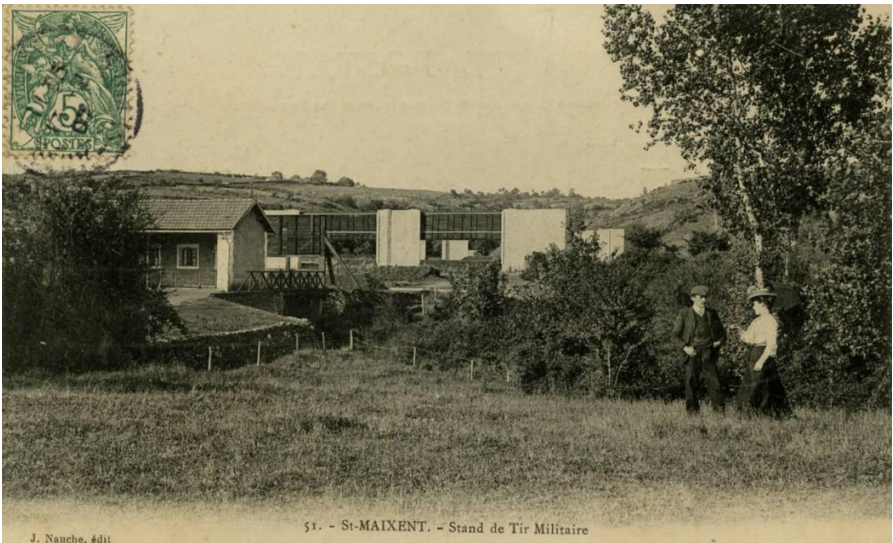
Mémorial des Deux-Sèvres, n° 249, 24.10.1926

Collège Denfert-Rochereau – Les quatre élèves dont les noms suivent viennent d’être déclarés admissibles au baccalauréat de l’Enseignement secondaire sont :

- Pierre Mistrot, baccalauréat ès-sciences deuxième partie, mathématiques.
- Camille Daniau, baccalauréat ès-sciences première partie, sciences-langues.
- Pierre Giraudeau, baccalauréat ès-sciences première partie, sciences-langues.
- Roger Monnet, baccalauréat ès-sciences première partie, sciences-langues.

Société mixte de tir et de préparation militaire – Les séances d’instruction commenceront le dimanche 31 octobre courant, à 8 h place Denfert-Rochereau.

Les jeunes gens désireux d’y prendre part en vue de l’obtention du brevet de préparation militaire élémentaire ou la spécialité *armes montées*, devront se faire inscrire chez le président de la Société, M. Girouin, pharmacien, 25 place du Marché



Ad 79 40 Fi 8362 – Stand de tir militaire

Cinéma des Arts – Voici le programme des 23 et 24 octobre :

- Celui qu’on aime*, comédie dramatique en cinq parties
- Boulimie*, comédie vaudeville en deux parties
- Rosseries*, comique en deux parties.

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 250, 26.10.1926

Contraventions – Lors du dernier marché, la gendarmerie de concert avec notre commissaire de police, a dressé plusieurs procès-verbaux pour non-poinçonnage des poids et balances.

Prix du lait – Pour donner suite aux réclamations multiples qui s’élèvent de divers côtés au sujet des hausses constantes du prix du lait, il est conseillé aux consommateurs que cette question intéresse de vouloir bien se réunir salle de la mairie le jeudi 28 octobre, à 20 heures.

Ils y entendront l’exposé qui leur sera fait au sujet de l’état actuel des pourparlers entamés par le maire avec les producteurs et de la suite à leur donner.

Répression des fraudes – Le commissaire de police et l’inspecteur de la répression des Fraudes ont procédé à divers prélèvements d’échantillons et en particulier du lait. Ils ont notamment visité le marché et miré les nombreux œufs vendus sous le qualificatif d’œufs frais. Les bouchers ont été invités à mettre du papier sous leurs poids. Les marchands de charbon ont vu également plusieurs sacs soumis au pesage. Enfin, la marée a été visitée et le poids du beurre a été vérifié. Aucun procès-verbal n’a été dressé, mais plusieurs avertissements ont été prononcés.



Ad 79 40 Fi 10761 – Environs de Saint-Maixent, campagnarde partant au marché

Mémorial des Deux-Sèvres, n° 252, 28.10.1926

Football-rugby – Dimanche dernier s’est disputé le championnat des Charentes (deuxième série). Le Stade Saint-Maixent a battu l’Union Sportive de Marennes par 27 à 0 (7 essais 3 buts).

C’est devant un public nombreux et par un temps splendide que se déroula la partie, qui fut jouée serrée mais sans brutalité. Au début, les sorties de mêlées furent à l’avantage de Marennes, qui essaya quelques échappées manquées de peu, grâce à l’arrière de notre Stade, qui fit montre d’une belle adresse.

L’équipe Saint-Maixentaise a fourni, durant toute la partie, un beau jeu où brillèrent les avants Bouffard, Mothet, Bailly, Castets.

La balle, bien talonnée par le joueur Sabatier, sortit assez souvent à Saint-Maixent où le joueur Aubin fit quelques prouesses dans ses passes.

La ligne des trois-quarts fut, elle aussi, à l’honneur : le joueur Lemaître, capitaine de l’équipe, surpassa tout le lot par ses attaques, ses trouées et ses passes rapides. En résumé, belle partie et arbitrage parfait.

Enigme n° 19 : où se situe, dans Saint-Maixent-l'Ecole, cette habitation dont la pierre en haut porte l'inscription JB 1634 ?

Indice : à proximité du premier temple de Saint-Maixent



Réponse à l'énigme n° 18 :



Pavillon de gauche en entrant au logis Balizy, on peut encore lire "Bureau de police"

Les conférences de Sanctus Maixentus

Balade organisée pour l'Association Val de Sèvre généalogie le 6 juin 2026



Balade à la lanterne le 18 juillet en collaboration avec l'association de théâtre l'Envie d'Enfer



Travaux au local de l'association



Les travaux ont peu avancé.
La maison est maintenant "vide", la dernière salle d'eau ayant été complètement ôtée.



2024



2026



2024



2026

Avant le remplacement de toutes les huisseries à l’automne, l’allège de la fenêtre de la cuisine (pièce du rez-de-chaussée sur jardin) a été refaite par un maçon spécialiste du bâti ancien. La nouvelle fenêtre va donc reprendre sa hauteur initiale.



L’électricité a été entièrement refaite grâce à l’intervention paternelle, nos connaissances étant proches du néant. Chaque pièce a de l’électricité, et surtout, plus aucun fil ne pend entre les poutres.

Notre jardin résiste tant bien que mal aux fortes chaleurs.



Avant



Après

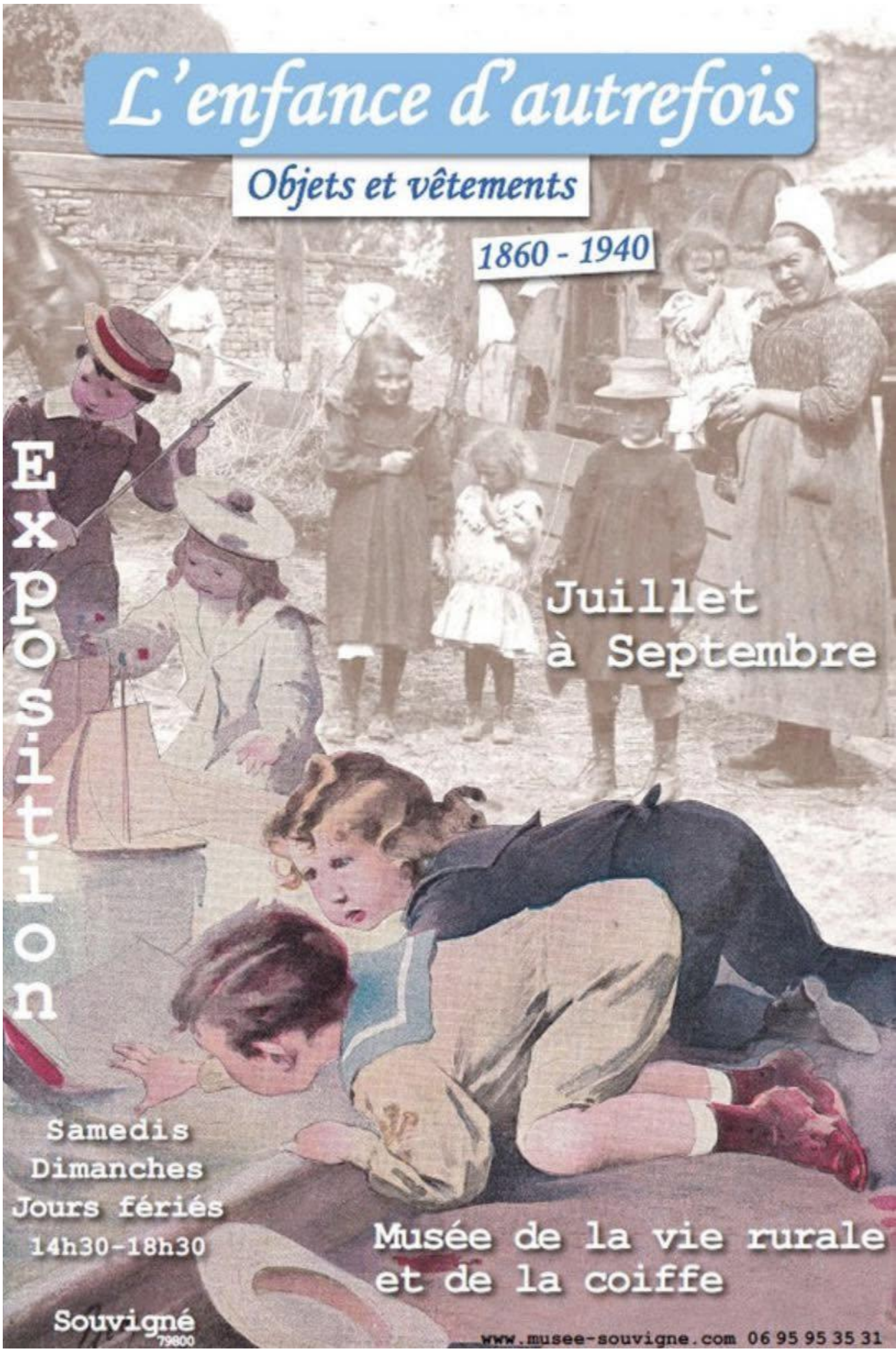
Enfin, l’ancienne terrasse en béton a été complètement détruite et évacuée. L’hiver prochain nous essaierons de refaire le sol en calade avec les pierres retrouvées dans le jardin.



Avant (dalle en béton)



Après (reliquats de pierre dans le sol)



L'enfance d'autrefois

Objets et vêtements

1860 - 1940

Exposition

Juillet
à Septembre

Samedis
Dimanches
Jours fériés
14h30-18h30

Musée de la vie rurale
et de la coiffe

Souvigné
79800

www.musee-souvigne.com 06 95 95 35 31

Cercle généalogique des Deux-Sèvres

Rencontres généalogiques 2026

PARTHENAY

Samedi 10 et dimanche 11 octobre de 10 h à 19 h

Domaine des Loges
28, rue Salvador Allende
79200 PARTHENAY
Informations : genea79.fr

Conférences
Expositions
Associations
Entraide...

PARTIR UN JOUR...
Décès et sépultures
en Deux-Sèvres autrefois





© genea79



Balade Surprise

Samedi 3 octobre
Départ à 9h30
et à 16h

Dimanche 4 octobre
Départ à 16h

Parking : 10 chemin des Chagnasses - Fonfréroux 79800 Souvigné

Accès par D10 direction Fonfréroux :
À gauche après Souvigné en venant de St-Maixent l'Ecole
À droite après la forêt de l'Hermitain en venant de Melle

Autour de Fonfréroux de Souvigné

Histoire, Saynètes, légendes seront au programme
Places limitées
Sur inscription au 05 49 32 83 16
Tarifs :
10€ / 8-14 ans : 5€
Moins de 8 ans : gratuit
Circuit en boucle de 3,5km environ (2h30/3h)
Bonne condition physique
Bonnes chaussures
Avec la participation de l'association Sanctus-Maixentus

Association Maison du protestantisme poitevin
Tél : 05 49 32 83 16 maison-protestantisme@wanadoo.fr
www.museepoitouprotestant.com

Logo of the Poitou Protestant Museum (Musée Protestant du Poitou) and other local organizations.

Samedi 3 octobre à 9h30 et à 16h

Dimanche 4 octobre à 16h

Balade Surprise : Autour de Fonfréroux de Souvigné

L'équipe du Musée du Poitou Protestant vous donne rendez-vous cet automne, à Fonfréroux sur la commune de Souvigné (79800) pour une découverte de la riche histoire qui entoure ces lieux. Cette balade guidée et théâtralisée, au fil des chemins, vous mènera à la découverte de l'histoire de ce hameau, entre lavoirs, sources, récits et lieux chargés de mémoire. Mêlant la grande Histoire aux "petites histoires locales" qui ont façonné ce territoire, cette promenade lèvera le voile sur quelques-unes des curiosités et des secrets de Fonfréroux.

Vous pourrez ainsi mettre vos pas dans ceux des huguenots originaires de Souvigné, qui sillonnaient ces contrées entre les XVI^e et XVIII^e siècles, et découvrir certains aspects de leur vie quotidienne, leurs espoirs, mais aussi la manière dont certains ont fait face aux persécutions des autorités.

Au détour d'un chemin ou à l'ombre de vieux murs, des personnages surgiront pour vous faire revivre ces pages du passé...

Entre faits historiques, traditions orales et légendes, les siècles sembleront parfois bien plus proches qu'il n'y paraît... Laissez-vous surprendre par cette atmosphère mystérieuse, où vous découvrirez au fil de la balade quelques-unes de ces histoires vraies ou imaginaires. Alors, ouvrez l'œil, tendez l'oreille... Car ces paisibles chemins pourraient bien vous réserver quelques rencontres aussi inattendues qu'inoubliables !

Plan du centre de Secondigny

La Fédération des Sociétés savantes & culturelles des Deux-Sèvres remercie le Conseil départemental des Deux-Sèvres pour son soutien.

Illustration : Cliché Pierre Julliot (2006)

8^e JOURNÉE DE L'HISTOIRE EN DEUX-SÈVRES

Les Trente Glorieuses dans les villes et villages des Deux-Sèvres

Maison des associations et salle du petit théâtre

Secondigny

(entrée libre et gratuite)

Dimanche 4 octobre 2026

Accueil des participants à partir de 9h00,
Maison des associations, 22 rue de l'Anjou
(café-thé-jus de fruits)

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h30

Mot d'accueil de M. Guy-Marie LENNE, président de la Fédération

9h45 - 12h00

COMMUNICATIONS

- 9h45

Les loisirs en milieu rural en Deux-Sèvres,
par MM. Michel Bertaud et Michel Husson
- 10h15

Les Trente Glorieuses à Parthenay,
par M. Michel Bernier
- 10h45

Pause
- 11h05

Les représentants de commerce de 1945 à la fin des années 1970.
L'exemple de l'entreprise Ménard Frères
par M. Victor Aubour
- 11h35

Les mutations de l'agriculture dans le Bocage bressuirais pendant les Trente Glorieuses
Par Guy-Marie Lenne
- 12h00

Clôture de la matinée
- 12h10

Vin d'honneur offert par la municipalité de Secondigny
- 13h00

Repas au restaurant (uniquement pour les inscrits)
- 15h00

Visite guidée de l'église Sainte-Eulalie par Émilie Biraud.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REPAS
DE LA 8^e JOURNÉE DE L'HISTOIRE EN DEUX-SÈVRES

Le repas sera servi au restaurant
Les Terrasses du Lac
Lieu-dit Les Effres (route de Niort)

Prix du repas : 30€ (vins compris)

_____ personnes à 30 € par repas.

Ci-joint un chèque total de _____

Votre chèque est à libeller à l'ordre de la
Fédération des Sociétés savantes et culturelles des Deux-Sèvres

Coupon et chèque à envoyer au trésorier de la Fédération :

Monsieur Laurent PINEAU
1, le Marchais
79 130 SECONDIGNY
Tél. : 06 14 96 79 36

VOTRE INSCRIPTION AU REPAS DEVRA IMPÉRATIVEMENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD
LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE

